Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe stationnement – Budget primitif 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-241

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Il a été exposé que,

Le budget primitif 2025 du budget annexe Parcs de stationnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **254 824 €** en section de fonctionnement ;
- **95 546 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 350 370 €** qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	159 278	Réelles	170 278
Ordre	95 546	Ordre	84 546
TOTAL	**254 824**	**TOTAL**	**254 824**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	11 000	Réelles	-
Ordre	84 546	Ordre	95 546
TOTAL	**95 546**	**TOTAL**	**95 546**

Constituent des opérations d'ordre :

- l'amortissement des biens (95 546 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (84 546 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer tout ou partie des investissements.

Pour rappel, le parking de la gare de Dreux a été construit par la Communauté d'agglomération Pays de Dreux en 2018 et a ouvert ses portes au public le 2 janvier 2019. Il comporte 300 places sur sept demi-niveaux dont deux à ciel ouvert et est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le parking dispose d'emplacements de rechargement des véhicules électriques.

Les usagers sont essentiellement des navetteurs faisant le trajet entre la région parisienne et le territoire drouais. La **fréquentation du parking est en hausse en 2024**, comparativement aux années précédentes : 115 entrées par jour en moyenne ont été constatées de janvier à juillet et 155 entrées par jour en moyenne hors week-end, soit une progression de l'ordre de 8%.

L'objectif pour 2025 est d'équilibrer les recettes et les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un état de propreté et de service satisfaisants.

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 841	144 578
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 700	16 700
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	650	0
Total dépenses réelles		**122 191**	**159 278**
RECETTES REELLES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	142 191	170 278
Total recettes réelles		**142 191**	**170 278**

Les principales **charges à caractère général (chapitre 011)** sont les dépenses d'électricité (40 000 euros) dont il convient d'envisager la refacturation aux usagers rechargeant leur véhicule, la taxe foncière sur les propriétés bâties (35 000 euros), les dépenses de maintenance sécurité et de nettoyage des locaux, l'assurance multirisques, les produits d'entretiens et les frais de télécommunication. L'écart de BP à BP s'explique également par la refacturation pour la première fois des frais de structures à la suite du travail réalisé sur ce sujet (27 000 euros).

Les **charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)** sont constituées des frais de personnel refacturés par la Ville de Dreux à l'Agglo du Pays de Dreux dans le cadre d'une convention.

L'augmentation prévisionnelle des **produits de services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** prend en compte le volume d'abonnements et d'entrées dans le parking sur les trois premiers trimestres de 2024.

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	**BUDGET PRIMITIF 2025**
DEPENSES REELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000	11 000
Total dépenses réelles		**20 000**	**0**
RECETTES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0
Total recettes réelles		**0**	**0**

Le montant des **dépenses réelles d'investissement en 2025** s'élèverait à 11 000 euros correspondant au changement des caméras de vidéoprotection et des batteries de l'autolaveuse. Ces dépenses seront autofinancées par l'excédent de la section de fonctionnement.

VU *le code général des collectivités territoriales ;*
VU *l'instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
VU la délibération *n°2024-197 du conseil communautaire du 25 novembre 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2025*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe stationnement arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe ;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**